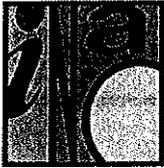


REÇU LE

27 SEP. 2019



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

Dossier suivi par : Alexandre GRELIER
Tél. : 05.56.01.73.44
Mail : a.grelier@inao.gouv.fr
Objet: Schéma de Cohérence
Territoriale de la Haute-Gironde Blaye-Estuaire

**M. le Président du
Syndicat Mixte du SCoT de la Haute-Gironde
Blaye-Estuaire
Maison des services au public
32 rue des Maçons
BP 134
33 391 BLAYE CEDEX**

Bègles, le **25 SEP. 2019**

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 5 août 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, un dossier contenant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Haute-Gironde Blaye-Estuaire.

L'aire du SCoT s'étend sur 35 communes et couvre une superficie de plus de 48 000 hectares, accueillant plus de 36 000 habitants en 2019.

Le territoire du SCoT de la Haute-Gironde Blaye-Estuaire est concerné par les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) « Bordeaux », « Bordeaux supérieur » et « Crémant de Bordeaux » d'une part, mais également, pour certaines communes, par les aires géographiques des AOC « Côtes de Bordeaux », « Côtes de Blaye », « Blaye », « Côtes de Bourg » et « Beurre Charentes-Poitou ». Le détail de l'appartenance des communes aux aires géographiques d'AOC et d'Indications Géographiques Protégées (IGP) figure en annexe.

Sur le territoire du SCoT, 18 700 hectares sont délimités en AOC pour la production viticole et plus de 10 000 hectares sont plantés en vignes en 2018. Ce vignoble est exploité par 776 exploitations dont la taille varie de quelques ares à plus de 100 hectares pour les structures les plus importantes.

17 opérateurs sont habilités pour la production de l'IGP « Asperges du Blayais » et 6 éleveurs sont producteurs de lait pour l'AOC « Beurre Charentes-Poitou ». Un abattoir de volailles est également présent sur le territoire et engagé dans des productions sous Label Rouge. En 2018, toutes filières confondues, 88 producteurs sont engagés en Agriculture Biologique, ce qui correspond à plus de 3 500 hectares convertis ou en cours de conversion. Ainsi la richesse et la diversité des productions sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) doivent être soulignées dans ce territoire.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Les orientations d'aménagement définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) semblent cohérentes afin de permettre le développement de l'habitat tout en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers :

- un peu plus de 7 000 habitants supplémentaires d'ici à 2040 ;
- réduction de moitié de la consommation foncière observée ces dix dernières années ;
- limiter l'étalement urbain et mettre en œuvre un développement sobre et équilibré du territoire ;
- assurer, sur les nouveaux espaces artificialisés ou en renouvellement urbain, une gestion économe du foncier.

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes

SITE DE BORDEAUX
"PORTE DE BEGLÉS"
Bâtiment A, 3^{ème} étage
1, quai Wilson
33 130 BEGLÉS
TEL : 05 56 01 73 44
www.inao.gouv.fr

Les productions agricoles et notamment celles sous SIQO sont abordées tant dans leur dynamique paysagère qu'économique et la prise en compte et la volonté de préserver ces espaces est manifeste. Le PADD aborde également le sujet des transitions entre les espaces agricoles et notamment viticoles d'une part et les zones urbanisées d'autre part.

Ainsi, le PADD identifie dans la cartographie des « ressources environnementales » l'enjeu de valorisation des terroirs viticoles et dans la cartographie des « leviers du développement économique à valoriser » le maintien et le renforcement de la filière agricole de qualité. Le PADD reprend à son compte la « trame pourpre » proposée par la profession et le Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux qui identifie les secteurs à protéger de tout développement de l'urbanisation.

L'Etat Initial de l'Environnement fait état des ressources de la région d'étude avec une partie dédiée aux espaces viticoles et une partie concernant les autres espaces agricoles. Ces descriptifs présentent, entre autres, les données transmises par l'Institut précédemment. Il est regrettable que ces informations ne soient pas reprises en tant que telles dans le diagnostic territorial qui comporte des imprécisions et des erreurs.

La déclinaison des orientations de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) a permis d'arrêter entre autres les objectifs suivants qui font l'objet soit de prescriptions, soit de recommandations :

- « les documents d'urbanisme identifient les enjeux et les conditions du maintien et du développement de l'agriculture sur leur territoire, et notamment des filières et productions locales de qualité à conforter et développer (AOC viticoles, IGP Asperges du Blayais, élevage, maraîchage,...), en tenant compte des qualités agronomiques des sols et du niveau de réserve d'eau.
- les documents d'urbanisme locaux devront reprendre et préciser à leur échelle la « trame pourpre » identifiée par le SCoT, et mettre en œuvre les dispositions nécessaires à sa préservation.
- les documents d'urbanisme devront éviter les choix de localisation des zones d'urbanisation future qui seraient susceptibles d'enclaver ou de morceler des entités d'exploitation.
- des zones « tampon » devront être mises en place dans les documents d'urbanisme, en recourant notamment à des Orientations d'Aménagement et de Programmation, entre les espaces urbanisés et les espaces agricoles, et notamment viticoles. »

Les prescriptions relatives à la limitation de la consommation de l'espace visent notamment à « réduire de moitié le rythme annuel de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport à la période 2009-2019, ce qui représente une consommation de 20 ha annuel, soit 400 ha pour la période 2020-2040. » Le SCoT définit également une méthodologie d'identification des enveloppes urbaines que les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux devront reprendre dans une démarche cohérente et homogène à l'échelle du périmètre du SCoT.

Il est toutefois regrettable que, dans un contexte de vacance élevée (12 % de logements vacants soit environ 1 890 logements sur le territoire), le SCoT ne prescrive pas une remobilisation du parc existant inoccupé plus ambitieuse que 7 à 10 % des 1 900 logements à produire à l'horizon 2040.

Dans son ensemble, le projet de SCoT de la Haute-Gironde Blaye-Estuaire n'apparaît pas de nature à porter d'atteinte irrémédiable aux productions sous SIQO.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas d'objection à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial,
Laurent FIDELE



Copie : DDTM33

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes

SITE DE BORDEAUX
"PORTE DE BEGLES"
Bâtiment A, 3^{ème} étage
1, quai Wilson
33 130 BEGLES
TEL : 05 56 01 73 44
www.inao.gouv.fr

Liste des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine par commune

Commune	Appellations d'Origine Contrôlées						Indications Géographiques Protégées						
	"Beurre Charentes-Poitou"	"Blaye"	"Côtes de Bordeaux"	"Côtes de Blaye"	"Côtes de Bourg"	"Bordeaux", "Bordeaux supérieur" et "Crémant de Bordeaux"	"Agneau de Pauillac"	"Asperges du Blavais"	"Atlantique"	"Bœuf de Bazas"	"Canard à foie gras du Sud-Ouest"	"Jambon de Bayonne"	"Porc du Sud-Ouest"
Anglade	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Bayon-sur-Gironde					X	X	X		X	X	X	X	X
Berson		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Blaye		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Braud-et-Saint-Louis	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Campugnan		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Cars		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Cartelègue		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Comps					X	X	X		X	X	X	X	X
Étauliers	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Eyrans	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Fours		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Gauriac					X	X	X		X	X	X	X	X
Générac	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Marcillac	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Mazion		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Plassac		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Pleine-Selve	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Reignac	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Androny		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Aubin-de-Blaye	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Caprais-de-Blaye	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Christoly-de-Blaye	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Ciers-de-Canesse					X	X	X		X	X	X	X	X
Saint-Ciers-sur-Gironde	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Genès-de-Blaye		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Girons-d'Aiguevives	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Martin-Lacaussade		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Palais	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Paul		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Seurin-de-Bourg					X	X	X		X	X	X	X	X
Saint-Seurin-de-Cursac		X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Saint-Vivien-de-Blaye	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Samonac					X	X	X		X	X	X	X	X
Saugon	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
Villeneuve					X	X	X		X	X	X	X	X
Total	16	29	29	29	7	36	36	29	36	36	36	36	36

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes

SITE DE BORDEAUX
 "PORTE DE BEGLES"
 Bâtiment A, 3^{ème} étage
 1, quai Wilson
 33 130 BEGLES
 TEL : 05 56 01 73 44
 www.inao.gouv.fr